

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA
Assurance pour les soins dentaires
(TDAMAV)

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA
Assurance des soins dentaires (Dentaire plus)
(DPGA02) / Classe 2

Votre couverture actuelle

Nouvelle couverture proposée

Prestations:

Le catalogue des prestations est identique pour les produits soins dentaires (TDAMAV) et Dentaire plus (DPGA02).
Cependant, des différences au niveau de la prise en charge de certaines prestations existent.

Prise en charge générale

L'assureur couvre les frais dentaires à hauteur de 100%, max. Fr. 5000.-/année civile.

L'assureur couvre les frais dentaires à hauteur de 75%, max. Fr. 3000.-/année civile*

Prophylaxie

Fr. 100.-/année civile

Fr. 75.-/année civile

Appareils orthodontiques

Fr. 400.-/année civile

Jusqu'à concurrence de la prise en charge générale par année civile (75%, max. Fr. 3000.-)*

Couronnes, ponts et prothèses amovibles

Fr. 500.-/année civile

Jusqu'à concurrence de la prise en charge générale par année civile (75%, max. Fr. 3000.-)*

* limite applicable pour l'ensemble des prestations